



# LE JOURNAL DE ROUBAIX TOURCOING



Fondé en 1893

Fondé en 1893

Abonnements : A LILLE N. 1.02, A ROUBAIX N. 3.25, A LENS N. 4.02

ABONNEMENTS : 3 mois 4 fr. 50, 6 mois 9 fr. 18 fr., 1 an 18 fr. 22 fr.

PUBLICITÉ : Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du Journal

Lundi 1er Novembre 1909

## CATASTROPHE DE CHEMIN DE FER A VILLEFRANCHE. — SIX MORTS

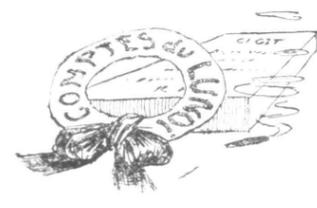
**NOTRE ALMANACH**

**POUR 1910**

EST PARU

Prix : 40 centimes

(Voir l'annonce en sixième page)



POUR LE JOUR DES MORTS

Nous revoyez, encore une fois, comparant devant vous, ô Morts, cette confrontation terrible que reflète. Parce que vous ne vous levez pas de retables. Parce que c'est nous-mêmes qui burons à nous les faire, en silence. Parce qu'il y en a beaucoup parmi nous qui ne se feront ni représailles, ni réflexions, ne sachant pas que leur vie doit avoir une portée.

Est-ce que nous faisons bien, est-ce que nous faisons mal? Voilà une question que vous vous êtes posée, ô Morts, en venant, il y a bien des années, vous promener parmi des tombes pareilles aux vôtres, en un jour sacré à celui-ci. Et je vous que vous êtes arrivés au dernier jour sans avoir trouvé la vraie réponse. Et l'avez-vous trouvée que vous n'en seriez pas moins le rien du tout que vous êtes. Mais une poussière de plus, pas une de moins.

Toi, le prêtre qui est sous cette pierre, tu affirmes qu'il y avait autre chose au delà de la fin humaine. Maintenant, tu dois être ébahi. Renseignons-nous un peu. Si vraiment il y a une autre vie après la mort et que nous devions nous y préparer dans celle-ci, tu es un grand coupable de ne pas chercher à nous donner un enseignement de l'au-delà. Les paroles des vivants n'ont aucune valeur la-dessus. Qu'en savent-ils? Et si tu nous en mentis, horde à la dépeuple, tu es un fier fripon, car tu nous as trompé sur la valeur du seul bien à peu près certain que nous ayons : la Vie.

Toi, l'anarchiste, qui reposes ici, que penses-tu de la destruction que tu as si bien réussie? Tu voulais tout jeter par terre. Te voyais-tu encore un peu plus bas. Mais, dis-moi : pourquoi de la décomposition de ton être une nouvelle vie se crée-t-elle? Pourquoi de la désagrégation la réorganisation sort-elle? Des êtres, des plantes empruntent leur existence à la mort. Tu avais rêvé d'un tout anéanti de ce qui est composé, modifié, et les cellules de ton corps ne réalisent même pas ce songe individueliste. Elles se transforment en d'autres, se groupent, obéissent à des lois, et à peine sont-elles libérées d'une constitution que les voici livrées à de nouvelles formes organisées!

Toi, le bon vivant, me l'annonce de te voir aussi téméraire! Qu'as-tu fait de ce beau gros ventre qui faisait ta gloire? Il n'y a plus de bouteilles à côté de toi! Qui t'a joué le méchant tour de laisser seulement sur ta tombe un vase plein d'eau où s'effeuillent des chrysanthèmes? Si tu n'aurais pas hâté, par la bonhance, la fin de la vie, tu n'en serais pas là, mon camarade. Si le vin est frais, si le soleil est agréable, si l'existence a du charme, il fallait mesurer plus sagement les doses pour faire durer le plaisir plus longtemps...

Toi, l'homme riche, je ne te dirai pas que tu n'as pas pu emporter ta fortune avec toi. Je mentirais. Tu as un cercueil de cent mille francs et un caveau et un mausolée inestimables. Mais si l'on pouvait admettre ton raisonnement durant la vie : « Il faut bon d'être riche pour le jour du malheur envieux des autres », voici qu'il ne vaut plus rien, maintenant que tu es mort. Tu n'as plus de jouissance. Et quel incomparable monument tu aurais pu t'élever en faisant avec ton or beaucoup de bien pendant ton existence!

Toi, l'homme qui a travaillé, voici ta tombe perdue sous les mousses et les

hautes herbes. Les œuvres que tu as accomplies sont discutées et difamées. On se rit des idées que tu as émises. On a jeté par terre ce que tu édifiast. Les leçons que tu donnas servent pourtant de bases aux connaissances de ceux qui le réprouvent. Est-ce pour tout d'ingratitude que tu as peiné jusqu'au grand repos, le premier que tu aies pris? Est-ce que tu n'aurais pas mieux fait d'aller danser avec les autres?

En vérité, ce jour des morts est un jour où l'on se pose de singulières questions. Nous voulons toujours savoir, et ceux qui savent ne sont plus en état de nous répondre. Admirez les beaux patrons qui nous disent : « Tout doit être comme ceci. Hors de cette ligne de conduite, point de salut ». Mais continuons à nous promener dans les cimetières, à la recherche d'une réponse. A force de vouloir, nous finirons sans doute par trouver. A moins que nous trouvions seulement notre trou d'autre, continuons la recherche, dans ce cas.

Certes il semblerait plus commode de nous associer et de faire l'oiseau qui nous de mille brimborions, d'une famille qui tombe harmonieusement, d'un rayon de soleil sur l'eau, d'une jolie étouffette qui passe. Mais on peut être cela parfois, sans renoncer à la première plus austère. La promenade, d'ailleurs, c'est excellent pour la santé. Et quand on n'aurait encore gagné que cette petite chose...



### CHRONIQUE

#### L'ÉCRIN

Le juge d'instruction résuma :

— Ainsi qu'un système de... Besse se retourna vers son patron. Il dit, la voix en détresse :

— Monsieur, je ne puis que répéter ce que j'ai dit, et c'est la vérité : en sortant de chez Mme de Volange, j'ai remis dans ma poche, sous mon mouchoir, l'écrin contenant encore cinq bagues et, sans perdre de temps, j'ai pris le chemin du retour. A l'angle de la rue de la Paix et de la rue Saint-Honoré, une voiture, en rasant le trottoir, m'éclairoussa. Aveuglé par la lueur que j'avais reçue dans les yeux, je tirai brusquement mon mouchoir. Ma conviction est que dans ce geste l'écrin a sauté de ma poche, mais, préoccupé de mes yeux, je n'y ai, sur l'instant, pas pris garde; ce n'est que quelques pas plus loin que l'incident m'a subitement inquisite. Je me cinglai ma poche, elle était vide. Alors, je suis retourné sur mes pas, j'ai fouillé le ruisseau sans rien trouver. J'ai refait inutilement le chemin parcouru depuis l'hôtel de Mme de Volange. Alors, n'osant plus me représenter chez vous, l'idée de la fuite m'est apparue comme la seule issue possible.

Le magistrat instructeur, qui avait scandé cette explication de méprisants haussements d'épaules, intervint :

— Et comment expliquez-vous qu'une somme de quatre cent quatre-vingt-trois francs fut en vos poches, en place de l'écrin, lors de votre arrestation à Dieppe? Cette tentative de fuite à l'étranger n'explique-t-elle pas surabondamment le besoin que vous aviez d'échapper aux poursuites?

— Monsieur, j'étais sans argent. Ma première pensée fut de demander à ma grand-mère quelques ressources pour vivre à l'étranger... le temps de trouver un emploi. Elle n'a pas hésité un instant à croire la vérité et m'a remis toutes ses économies, cinq cents francs. Elle n'a gardé que vingt francs pour vivre...

— Et quels sont les moyens d'existence de votre parente?

— Elle fait des journées de couture chez les gens du pays.

— Et vous osez prétendre que sur le labour misérable, votre grand-mère a pu économiser cinq cents francs? Cela est hors de tout bon sens... N'importe! ces allégations seront vérifiées par une commission rogatoire qui interrogera votre parente. Toutefois, je dois vous déclarer que sa déposition ne décollera guère

le siège de mes convictions, car il est vraisemblable qu'elle témoignera en faveur de son petit-fils... Mais enfin, votre système de défense ne tient pas debout! Admettons que vous ayez perdu l'écrin — que d'ailleurs personne n'a retrouvé — pourquoi ne pas vous présenter de suite chez votre patron au lieu de fuir? Un honnête homme ne pense pas que la suspicion peut l'attendre. Votre fuite démontre votre culpabilité.

— Mais, monsieur, je vous l'ai dit, j'étais affolé.

— Il suffit! Vos explications sont maladroites.

— Et lorsque les gardes eurent emmené le prévenu, le juge d'instruction conclut, s'adressant au baccarata :

— Nous ne nous tirons rien. Celui-ci est de ceux qui nient toujours, malgré l'évidence.

M. Vaudriade revint lentement à pied. Au long du chemin il recapitulait les profits et pertes de... l'accident.

A son jugement, le vol n'était pas douteux. C'était donc une perte sèche de vingt-cinq mille francs — prix de vente — qui supportait être baccarata successivement infailliblement à revenir. Or, avec un atome d'habileté, l'accident pouvait devenir une excellente affaire.

M. Vaudriade, qui était un fidèle du baccarata, avait été cruellement éprouvé par son jeu favori, si cruellement que la faillite le guettait. Rien encore n'avait transpiré de cette situation, mais à moins d'un immédiat et d'ailleurs improbable revirement de la chance, la déconfiture semblait inévitable. Or, voilà que le hasard livrait le secret d'une combinaison redoutable, simple et sans danger.

Dès que son employé hors d'état de protester, c'est-à-dire condamné, ce qui ne pouvait tarder, pour une affaire si peu compliquée, le joaillier fit dresser un inventaire qui attribuerait à Besse une somme de détournement supérieure à celle qui avait été constatée par le document. M. Vaudriade réunissant ses créanciers, se flattait d'obtenir un arrangement d'affaires, à tout le moins du temps pour payer. En outre, le commerce des cartes démontre que quelques coups de chance au baccarata succèdent infailliblement à la série noire qui malmenait son fidèle... et la situation, désespérée huit jours auparavant, redeviendrait florissante.

Dès son retour en son bureau attendant au magasin les fonds, M. Vaudriade fut informé que son homme d'affaires lui avait dit :

— C'est compliqué le combat principal, l'individu vêtu comme un balayeur des rues je l'ai questionné sur l'objet de sa visite, mais il n'a rien voulu me confier; à toutes mes questions, il s'est contenté de répondre qu'il voulait voir M. Vaudriade lui-même pour une affaire très importante, et comme j'insistais, il a ajouté d'un ton bourru que « cela ne me regardait pas » et « qu'il n'avait pas affaire à moi ».

— C'est bon, faites entrer.

L'homme fut introduit. Sur l'invitation de M. Vaudriade il s'assit au bord d'une chaise et écrivit la petite entrée en matière qu'il avait mise en point durant sa longue attente. Il se mit sur son allocation des petits gestes gauchistes.

— Monsieur, je m'appelle Chaussin, Elemer Chaussin, égoûtier de mon état, pour vous servir. Hier, j'ai travaillé dans les égouts de la Concorde, lorsque j'ai trouvé ça...

Il tira de sa poche un écrin souillé, maculé, déformé, malgré une tentative évidente de remettre en état. Il fouilla et sous ses doigts les diamants de cinq bagues enflammèrent leurs cartouches. Mais le Vaudriade trouva ça...

— La chose... la boîte... l'écrin, qu'il est fait pour six bagues. Il y a une place vide, mais je vous jure, monsieur — le bras se tendit vers l'écrin — que j'ai vu et touché la chose telle que je l'ai trouvée; seulement, je l'ai un peu lavée pour voir s'il y avait une indication... J'ai eu du mal, mais j'ai tout de même pu déchiffrer votre adresse. Alors, comme c'est du beau j'ai voulu à regret moi-même le déposer entre vos mains, malgré les insinuations de vos employés.

L'homme tendit l'objet au négociant, qui le prit entre deux doigts. Et tout en faisant scintiller les joyaux, il profitait de cette contemplation pour réfléchir :

« Ainsi cet imbécile de Besse avait bien réellement perdu l'écrin? C'est un étourdi ou un poltron... mais un honnête homme... honnête?... dans une certaine mesure, car en somme, un autre que cet égoûtier aurait pu retrouver les valeurs et ne pas les rendre, auquel cas, Besse, tout honnête qu'il fût, n'en faisait pas moins perdre huit mille francs, ou vingt-cinq mille — affaire d'appréciation — à son patron... Allons, pour cette fois, Besse s'en tirerait à bon compte... »

Brusquement le fantôme de la faillite se dressa devant l'honorable commerçant.

« Au fait, que devenait-il, lui, dans ce concours d'honnêteté?... Tout son échafaudage croulait!... Vraiment, tous ces gens avec leur honnêteté imbécile semblaient ligés contre lui, car la preuve d'innocence du commis avait été découverte, et tout espoir en l'indulgence des créanciers... »

Avant suffisamment fait étinceler les joyaux M. Vaudriade les ramena sous ses yeux pour dissimuler, sous les apparences d'une contemplation méticuleuse, les pensées qui le sollicitaient.

« En somme, puisque le préposé à l'entretien des égouts avait refusé de confier aux employés la raison de sa venue, nul n'était informé de la malencontreuse trouvaille. Dès lors, rien, sauf peut-être de vagues rumeurs de la sorte, n'aurait pu être divulgué. Il fallait donc projeter, dans cette aventure, le hasard seul s'entretenant pour réhabiliter Besse ; or, M. Vaudriade avait été trop souvent, — au baccarata — victime du hasard, pour ne pas estimer à sa valeur la joie de se venger de lui en l'assoupissant à ses projets. Il fallait donc agir de malice avec l'égoûtier, ce qui serait de bonne guerre, car si celui-ci avait refusé de répondre aux commis, c'est qu'il espérait tirer du chef de maison une rémunération considérable... »

M. Vaudriade releva le front et plaçant des yeux de sincérité sur le regard de l'égoûtier, il dit, la voix en inflexions narquoises :

— Mon ami, vous vous êtes mépris sur la valeur de ces bagues. Ce n'est pas du diamant, c'est du simili, du bon simili monté sur double plat. Ces bagues sont des modèles d'après les

quels on fait le bijou et, par la suite, cela sert à nos représentants qui vont, à domicile, bien leur les modèles à nos clients... Comprenez bien que si l'on devait faire la représentation avec de vrais brillants... et les égarer... on aurait vite des pertes de plusieurs millions... Néanmoins, comme je ne veux pas que votre acte d'honnêteté demeure sans récompense, tenez... voici pour vous...

Et M. Vaudriade, tirant de son gousset une large pièce de cinq francs, la remit à l'égoûtier avec un geste non moins large.

— Ah ! elle n'était pas feinte, la stupeur qui se peignait sur le visage de Chaussin Elemer ! Car avant de rapporter sa trouvaille, il en avait fait expérimenter la valeur. Cependant, parce qu'il ne pouvait soupçonner les raisons d'adoption du joaillier, il se crut victime d'une laderie monumentale. Toutefois, il s'empressa de l'invention sous laquelle le négociant dissimulait son avarice présumée.

Et avant, dans la stupeur, perdu la tête, le geste et l'innocence, l'homme des égouts ne sut que balbutier :

— Ben ! ça... par exemple... vous avez du toupet... ça... oui... un fameux toupet...

Henry DONAVER.

### Comparaison d'horreurs

Si l'on en croit certaines informations de Tanger, le sultan Moulay Hafid, après avoir pris connaissance des manifestations qui suivirent l'assassinat de Ferrer, a manifesté son... et ne saurait nier la logique des réflexions qui se sont imposées à l'esprit du souverain du Maroc. Il a vu, en effet, toute l'Europe civilisée élever une cime d'indignation contre lui lorsqu'il a saisi de châtier à sa main, à même entendu, en cette circonstance, les observations des gouvernements étrangers. Moulay Hafid constate que les diplomates ont gardé une toute autre attitude à l'égard de l'Espagne, et sa surprise en est extrême.

Il faut bien reconnaître, si l'on se livre à une comparaison loyale des horreurs commises à Montjuich et à Tanger, que la justice espagnole est autrement odieuse et cruelle que la justice marocaine.

Le roi avait sa faute et persistait dans sa révolte. Ferrer criait son innocence, se défendait par tous les hommes de bonne foi; le roi eut la main coupée, il est vrai, mais le directeur de l'école moderne subit une torture morale incomparable durant la nuit lugubre où il fut « mis en chape » lui, libre penseur et athée.

N'est-il pas évident que le crime du cléricisme espagnol est autrement indigne que la vengeance du sultan contre un sujet révolté?

Moulay Hafid peut se demander, dans la simplicité de sa pensée, par quelle étrange aberration les gouvernements qui lui reprochent les rigueurs de ses représailles semblent demeurer insensibles aux atrocités commises par des moines au nom du roi d'Espagne.

Il est triste de le constater, mais les commentaires de l'empereur musulman comportent une grande leçon donnée, non pas aux peuples, qui créent leur indignation, mais aux gouvernements, qui gardent le silence après le drame de Montjuich.

**NOTRE ALMANACH 1910**

est beaucoup plus utile que celui de l'An dernier.

Prix : 40 centimes

(Voir l'annonce en sixième page)

## ECHOS

MADAME!

« Meg » est décidément une inculpée privilégiée. Jadis, M. Leydet n'eut pas pour elle assez de prévenances. M. de Valles songe à offrir des five o'clock en son honneur.

Le Temps lui-même — le grave Temps — consacre deux longues colonnes à lui fournir un filat de défense.

Enfin, l'administration de Saint-Lazare ne sait que faire pour lui rendre le séjour agréable.

Elle impose aux gardiens et aux surveillants de l'appeler « Madame », en lui parlant respectueusement à la troisième personne, tandis que ses compagnons de captivité sont « la détenue » et « la chère ». Sa cellule est régulièrement balayée, son linge lavé, repassé, gommé avec le plus grand soin, et la plus scrupuleuse déférence doit être observée par les prisonniers faisant fonctions de bonnes de Meg.

Si par hasard, l'une d'entre elles s'oublie jusqu'à « rappeler qu'après tout » Madame est inculpée dans double assassinat, elle paiera ce propos malheureux de quelques jours de cachot ou de pain sec.

Aux assises, M. Leydet offrira évidemment le bras à Meg. M. de Valles lui sacrera une tasse de thé, et quatre des détenues de Saint-Lazare relèveront la traîne de sa robe.

### CONTRE LE BAISER

Le docteur américain Kaffort, qui est un adversaire déterminé du baiser, va faire une tournée de conférences à travers les Etats-Unis (sa rapporte les journaux).

Il paraît que la Ligue contre le baiser accordera un prix de cent dollars à toute jeune fille de seize ans qui pourra prouver qu'elle n'a jamais été embrassée. Si elle persiste dans cette attitude honnête et hygiénique, elle recevra vingt-cinq dollars par an. Les hygiénistes sont terribles.

Le docteur Kaffort a, du reste, des arguments étranges : « Le baiser, dit-il, était en usage à l'âge de pierre et devrait être abandonné. » Qu'est-ce que cela prouve, bon docteur, si ce n'est que l'âge de pierre n'était pas de bois.

## LES RETRAITES OUVRIÈRES

### Les trois projets soumis au choix du Sénat

Jeudi prochain, le Sénat commencera à discuter la loi sur les retraites ouvrières et paysannes depuis si longtemps sur le chantier. Pendant de longs jours, pendant plusieurs semaines — on prévoit un mois et demi environ à raison de quatre ou cinq séances hebdomadaires — ce gros débat restera à l'ordre du jour de la Haute Assemblée. C'est une tâche délicate, par ses conséquences financières qui doivent être minutieusement étudiées, cette question est, en outre, des plus complexes à cause de la diversité et de la multiplicité des problèmes qu'elle soulève.

Il nous paraît donc utile, au moment où le public — doublaient intéressé à ce gros débat, soit qu'il doive payer, soit qu'il doive bénéficier — va être appelé à suivre les travaux du Sénat, de réviser dans leurs points essentiels les divers systèmes soumis à l'examen des législateurs.

### TROIS PROJETS

Trois projets sont en présence. Ce sont : la proposition de loi adoptée par la Chambre en 1906; le contre-projet déposé par M. René Viviani au nom du gouvernement, le 29 janvier dernier, et enfin, le texte arrêté récemment par la commission spéciale du Sénat, présidée par M. Cuvinot.

Les deux premiers reposent sur ces trois conditions : le triple versement, c'est-à-dire contribution de l'ouvrier, du patron et de l'Etat à la formation du capital destiné à assurer le paiement des retraites; l'obligation pour tous les travailleurs de laisser retenu sur leurs salaires la quote-part destinée à assurer leur retraite et, conséquemment, obligation pour les employeurs de verser leur cotisation par tête d'ouvrier; l'application par suite du triple versement dont nous venons de parler.

La commission spéciale du Sénat accepte le principe de cette triple clause, mais en y apportant quelques restrictions de détail. Certaines d'entre elles sont de grosse importance, comme on va le voir.

En ce qui concerne le triple versement, la commission ne soulève aucune objection. Il n'est pas de même pour l'obligation. Alors que le projet de la Chambre et le contre-projet Viviani prévoient la « retenue » sur les salaires par le patron (système du précompte), la commission du Sénat veut laisser à l'assujéti le soin de verser « lui-même » sa cotisation, soit par l'intermédiaire de son syndicat, soit par celui d'une société de secours mutuels, soit encore par le truchement de son patron.

Edicter l'obligation avec un pareil système est, pour employer une expression populaire, « donner un coup de épée dans l'eau ». L'assujéti ne peut que constater l'existence de ce système, expliqués souvent par des raisons excellentes, de ne point verser sa quote-part. Il faudra alors poursuivre, enguêler et, finalement, retenir de force la somme restée en retard. Qui donc oserait critiquer la Chambre et M. Viviani d'avoir voulu commencer par cela? En tout cas, la discussion de la retenue par le patron comptera sans doute parmi les plus importantes qui se dérouleront devant le Sénat.

Ajoutons qu'il y a aussi divergence sur le mode de versement patronal. Alors que les deux premiers systèmes prévoient le versement intégral immédiat, la commission spéciale institue, pendant la période transitoire, une sorte « d'échelonnement » ou de perception par dixièmes, avec augmentation d'un dixième d'année en année.

Enfin, la commission que préside M. Cuvinot n'admet que la capitalisation des versements ouvriers et patronaux. L'Etat, dans son système, se contenterait de verser sa part, sa « majoration », au moment seulement du paiement de la rente au bénéficiaire.

Ceci exposé, examinons le rendement de chaque projet et ses conséquences financières pour la collectivité.

### Projet de la Chambre

A 60 ans L'OUVRIER TOUCHERAIT 360 francs de Rente

Il aurait versé 2 % de son salaire ainsi que son patron

Le système coûterait, par an, 300 MILLIONS à l'Etat

### Projet Viviani

A 65 ans L'OUVRIER TOUCHERAIT 340 francs de Rente

Il aurait versé 6 francs par an et son patron 9 francs

Le système coûterait, par an, 100 MILLIONS à l'Etat

### Projet Cuvinot

A 65 ans L'OUVRIER TOUCHERAIT 240 francs de Rente

Il aurait versé 6 francs par an et son patron 9 francs

Le système coûterait, par an, 52 à 185 MILLIONS à l'Etat

## LES RETRAITES OUVRIÈRES

### Les trois projets soumis au choix du Sénat

Contre-projet Viviani

A 65 ans L'OUVRIER TOUCHERAIT 340 francs de Rente

Il aurait versé 6 francs par an et son patron 9 francs

Le système coûterait, par an, 100 MILLIONS à l'Etat

### Projet Viviani

A 65 ans L'OUVRIER TOUCHERAIT 340 francs de Rente

Il aurait versé 6 francs par an et son patron 9 francs

Le système coûterait, par an, 100 MILLIONS à l'Etat

### Projet Cuvinot

A 65 ans L'OUVRIER TOUCHERAIT 240 francs de Rente

Il aurait versé 6 francs par an et son patron 9 francs

Le système coûterait, par an, 52 à 185 MILLIONS à l'Etat

### Autres divergences

Voilà donc, dans leur économie générale, les systèmes proposés à l'agrément du Sénat.

Il existe bien d'autres points sur lesquels les trois projets sont en désaccord sensible. Sans entrer dans le détail de ces divergences nous nous contenterons de citer les plus importantes : le calcul des allocations aux veuves et aux orphelins; l'intervention des mutualités; le délai d'application de la Chambre et le contre-projet Viviani dissident; un an après la promulgation, tandis que le projet de la commission du Sénat dit : un an après la loi (des ressources); la détermination des assurés facultatifs (fermiers, cultivateurs et petits patrons); le chiffre des dépenses qu'entraîneraient les frais de gestion, etc.

Mais tout ceci, important certes, n'est pourtant que secondaire en regard des points primordiaux que nous avons signalés au cours de cette étude schématique.

Lequel, des trois systèmes, le Sénat adoptera-t-il? Aucun, sans doute, en son intégralité. De son étude, sortira probablement un projet remanié, empruntant à l'un et à l'autre leur substance la meilleure. Espérons du moins qu'il en sera ainsi et souhaitons que l'accord définitif se fasse le plus promptement possible sur cette réforme des retraites ouvrières et paysannes, l'une de celles que la démocratie attend avec le plus d'anxiété, — l'une de celles, aussi, qui la raient le plus d'honneur à la République.

### La Crise Municipale de Paris

Les Radicaux décident de représenter le Bureau démissionnaire

Paris, 31 octobre. — Le groupe radical et radical-socialiste a décidé, hier, de représenter, mercredi prochain, devant le conseil municipal, les membres du bureau qui ont donné leur démission.

Cependant, pour assurer leur réélection, il importe que les radicaux dissidents qui s'étaient prononcés pour l'ordre du jour pur et simple, sur la motion Ferrer, votent, le 3 novembre, pour le bureau démissionnaire.

Le bureau a donc chargé son doyen d'âge M. Lamps, d'entrer en pourparlers avec MM. Bellan, Bear, Gent, Miniot, Sauton et d'insister vivement auprès d'eux pour qu'ils disposent de leurs suffrages en faveur du bureau désigné par les radicaux du conseil.